

# Savign'infos 2025

## Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel Maire

24 janvier 2025

### Présents :

DOUVIER Jean-Christian  
GREBILLE Pierre-Jean  
MARQUIE-JACQUIN Aurore  
PELLICOLI Joachim  
PORCHERET Gérard  
de SAINT-ALBIN Philippe  
SICCARDI Martine  
THOUVENIN Héliène

### Absents excusés :

BENINCA Catherine, pouvoir donné à Joachim PELLICOLI  
SAUVAIN Marie-Françoise, pouvoir donné à Gérard Porcheret  
MUNAROLO Catherine Pouvoir donné à Philippe de SAINT ALBIN  
ROGER Jean-François, pouvoirDonné à Jean-Michel STAIGER .  
DEMOUGEOT Sylvie

Secrétaire de séance : Martine SICCARDI



Tél : 03 80 35 75 79  
Courriel : mairie@savigny-le-sec.fr

Le texte complet des délibérations est consultable sur le site de la commune : [www.savigny-le-sec.fr](http://www.savigny-le-sec.fr). La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

De nombreuses personnes ont participé à la soirée vœux. Cette manifestation s'est déroulée dans une bonne ambiance. Merci au comité des fêtes et aux bénévoles qui ont beaucoup œuvrés pour préparer et offrir l'apéritif et le buffet.

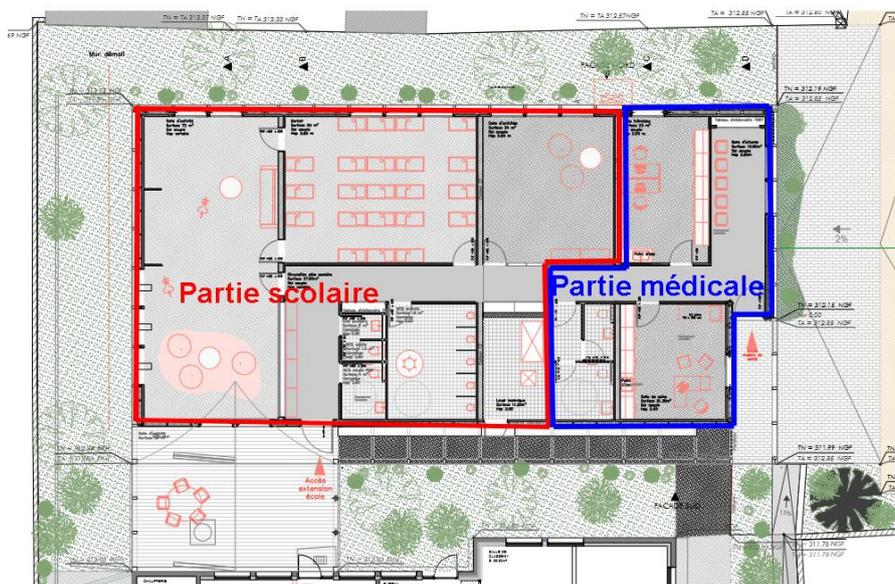
## Projets

### VALIDATION APS ESPACE SCOLAIRE/CABINET MEDICAL



Le conseil municipal réaffirme à l'unanimité son souhait de maintenir un cabinet médical sur le village.

Pour faire suite à la validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire) le projet a été repensé pour tenir compte de différentes remarques et pour répondre aux préoccupations des praticiens de la MSP (Maison de santé de Proximité) qui intègrent les soignants des communes de Marsannay-le-Bois et de Savigny-le-Sec et de l'avis de l'ARS (Agence régionale de Santé) en diminuant la surface et les locaux de santé. La partie médicale ne comprendra plus qu'un cabinet médical pour un médecin généraliste, une salle d'attente et une pièce pouvant accueillir une profession non présente sur la MSP, par exemple une orthophoniste.



Le bâtiment aura une surface totale de 325 m<sup>2</sup>. Le montant des travaux est estimé à 976000 € HT. Avec les frais d'études et des différentes prestations annexes le coût global prévisionnel total est 1 100 400 € HT. Ce projet qui développera ou permettra le maintien de services publics peut bénéficier des différentes subventions de la part de l'Etat DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour un montant maximum de 437 400,00 € et du Conseil Départemental de la Côte d'Or pour 333 300,00 €

Après échanges, le conseil municipal :

- ✓ Valide l'APD,
- ✓ Sollicite la demande de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Côte d'Or,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire,
- ✓ Délègue Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres.

## TRAVAUX ETAGE MAIRIE



Le conseil municipal envisage des travaux à l'étage de la mairie afin remettre en état les différentes salles qui pourraient devenir un espace de coworking. Les employés municipaux vont faire les premiers travaux pour remettre en peinture les différentes salles et remplacer les sols.

Un espace de convivialité, un coin cuisine et des toilettes devront être installés. Pour réaliser ces travaux un devis a été sollicité à un artisan. Il s'élève à 4 786 € HT

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or à raison de 50 % sur l'opération « villages Côte d'Or » soit 2 393 €.

Le conseil municipal donne son accord pour réaliser ces travaux et faire la demande de subvention.

## Finances

### ACHAT DE MATERIEL

- **Bancs, fauteuils, tables**



Sur proposition du COFIL (COmité de PIlotage) du plan d'actions en faveur des aînés, le conseil municipal accepte l'acquisition de 6 bancs avec dossiers et accoudoirs, de quatre fauteuils et de deux tables. Plusieurs devis ont été présentés. Le choix s'est porté sur la proposition de la société BENITO entreprise d'un montant de 4 200 € HT.

Un ensemble (une table, un banc et 2 fauteuils) et un banc serait installé vers la résidence Senior, un autre ensemble dans le triangle de la place de la mairie, un banc devant l'école, la mairie et la salle des fêtes.

Cette proposition reçoit l'accord du conseil municipal

- **Equipements informatique**

Le poste informatique du secrétariat de la mairie est obsolète et saturé. Il ne permet plus d'utiliser les dernières versions des différentes applications destinées à gérer la commune. Le prestataire avec qui travaille la commune (Berger-levrault) propose une solution clé en main en réinstallant tous les logiciels et les applications pour un montant de 1 500 € HT.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

### OUVERTURE DE CREDITS



Pour régler ces nouvelles dépenses qui n'avaient pas été budgétées sur l'exercice 2024, une ouverture de crédits doit être envisagée avant le vote du budget, pour une somme de 10 000 € afin de pouvoir payer les dépenses décidées ci-dessus.

Le conseil municipal accepte cette ouverture de crédit

### RESTITUTION CAUTION LOGEMENT

Un locataire de la résidence senior a été dans l'obligation de quitter son appartement. La caution qu'il avait été versée doit lui être restituée. Les crédits n'ayant pas été prévue sur le budget 2024. Le conseil municipal se prononce pour effectuer ce remboursement.



## MODIFICATION BAIL RESIDENCE SENIOR



Un couple occupe un logement de la résidence senior. Une des deux personnes a dû quitter le logement pour intégrer une structure mieux adaptée. Il est proposé de modifier le bail afin de diminuer la part qui concerne l'accompagnement de 60 €. La dépense totale pour ce logement s'élèvera à 760 €.

## Travaux

**Vestiaire du football :** Avec les forts coups de vent de ces dernières semaines, une partie du faitage en zinc de la partie supérieure du toit des vestiaires s'est détachée. Il a été consolidé mais il s'avère qu'il doit être complètement remplacé. Un devis a été sollicité à l'entreprise Carillon. Il s'élève à 2 500 € HT. Ces travaux sont acceptés par le conseil municipal.

**Elagage arbres :** La société Matos d'Epagny a été retenue pour élaguer prochainement différents arbres situés sur le domaine public qui débordent sur des propriétés privées.

## Compte rendu réunions

**Communautés de communes Forêts-Seine et Suzon :** Les personnes qui doivent gérer la micro-crèche ont été recrutées. Cette nouvelle structure qui est située à Messigny ouvrira officiellement le 31 mars 2025

**Syndicat des eaux :** Un projet de panneaux photovoltaïque de 50 hectares sur des terrains privés est envisagé entre Norges et Bretigny, à proximité de la route du golf. Son utilité serait double, produire de l'électricité mais aussi d'assurer la protection d'une zone de captage des eaux qui alimente le puits d'alimentation en eau de plusieurs communes.

Le syndicat prépare une consultation afin de renouveler le contrat d'affermage (entretien réseau eau et assainissement) qui arrive à échéance au 31 décembre 2025.

## Gestion courante

**Gestion du nouveau cimetière :** Plusieurs personnes qui n'habitent pas la commune mais qui ont une attache et qui sont propriétaires d'un bien immobilier demandent de pouvoir bénéficier d'un emplacement dans le nouveau cimetière.

Le conseil municipal après discussion propose de donner un accord aux personnes qui justifieront être propriétaires d'un bien immobilier pour obtenir une concession dans le nouveau cimetière.

## Informations diverses

**Projet lotissement :** Nous vous avons informé en mars 2024 d'un projet de lotissement présenté par la société European-Homes.

---

La gestion de ce dossier est assurée par Mme Siccardi qui a une délégation de pouvoir « urbanisme » de la part de monsieur le Maire. Celui-ci étant indirectement impliqué par sa mère qui est propriétaire d'une parcelle de la zone urbanisable ne participe à aucune réunion et ne prend aucune décision sur ce dossier. Ce lotissement serait situé à la sortie nord du village à droite en direction d'Epagny, dans une zone urbanisable selon les modalités du PLU. La société devait contacter les différents propriétaires des terrains afin d'en faire l'acquisition.

Cette société a déposé en mairie une demande de permis de construire.

Ce permis de construire concerne la construction d'un lotissement de 69 logements en deux tranches respectant les préconisations de l'OAP (Opération d'Aménagement Public)

Tranche 1 : 24 logements collectifs + 22 maisons individuelles

Tranche 2 : 12 logements collectifs + 11 maisons individuelles.

**Relais poste :** Il a été fermé début janvier sans aucune concertation avec la mairie. La municipalité s'est opposée à cette fermeture. La participation au sondage qui a été lancé auprès des habitants du village a été importante. Les conclusions justifiaient le maintien de ce service de proximité. Une réunion avec différents responsables de La Poste, les gestionnaires du savignien et de Monsieur le Maire a permis des échanges qui ont levés des incompréhensions. Ce service rouvrira prochainement.

Pour justifier les résultats du sondage et pour pérenniser ce service il est indispensable que la fréquentation soit plus importante. **Pour vos achats de timbres, pour l'envoi de recommandés pensez à faire vos démarches au Savignien**

**Caméra thermique :** La commune dispose d'une caméra thermique professionnelle. C'est le moment idéal pour détecter des zones froides de votre logement. Elle peut être mise à disposition gratuitement en vous adressant à la mairie.



**Espace Savinus :** La bibliothèque est gérée par la communauté de communes. Depuis le début de l'année, la personne qui gérait la bibliothèque est dans l'impossibilité de travailler pour le moment. Une personne, Céline CAMPILLO, a été embauchée avec le même contrat pour remplacer Mme Latte pendant son absence.

Rappel horaires d'ouverture au public :

Mardi : 16h-18h

Mercredi : 10h-12h et 16h-18h30

Samedi : 10h-12h

Tél : 03 80 35 56 48

Courriel : [espace.savinus@orange.fr](mailto:espace.savinus@orange.fr)

**Excréments chiens :** Il n'y pas une semaine sans que la municipalité soit interpellée par des habitants qui sont consternés de découvrir des crottes de chiens sur les trottoirs et parfois même devant leurs entrées. D'autres se plaignent de la divagation de chiens sans surveillance dans les rues ou de voir des chiens accompagnés de leur maître mais non tenus en laisse dans le village.

---

La nuit dernière, il a été constaté qu'un chien a renversé une poubelle pour fouiner dans les déchets en les répartissant au large du trottoir.

**De tels agissements ne peuvent pas être tolérés.**

Malgré des demandes répétées, il est plus que navrant de constater que des propriétaires de chiens ne respectent pas l'obligation de ramasser les excréments de leurs animaux domestiques.

**Voici un rappel important concernant le ramassage des crottes de chiens :**

**Le ramassage des déjections canines est une obligation légale et civique pour tous les propriétaires de chiens.**

Voici les points essentiels à retenir :

**Obligation légale :** Le ramassage des crottes de chien est obligatoire selon le Code pénal (article R632-1) et les règlements sanitaires départementaux. Cette obligation s'applique partout dans l'espace public, y compris :

- ✓ Sur les trottoirs,
- ✓ Dans les espaces verts,
- ✓ Dans les caniveaux,
- ✓ Au pied des arbres,
- ✓ Dans les bandes plantées,

**Raisons importantes :** Il est crucial de ramasser les déjections de son chien pour plusieurs raisons :

- ✓ Hygiène et santé : Les crottes contiennent des bactéries nocives et mettent plusieurs mois à se dégrader,
- ✓ Sécurité : Elles présentent des risques de chutes, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite,
- ✓ Propreté urbaine : Elles dégradent l'image de la commune,
- ✓ Respect de l'environnement : Contrairement aux idées reçues, les déjections n'apportent rien aux plantes et peuvent même les endommager.

**Solutions pratiques :** Pour faciliter le ramassage utilisez des sacs, du carton, du journal ou des mouchoirs. De nouvelles poubelles viennent d'être installées. Dorénavant il y en a plus de 20 dans le village.

***En conclusion, le ramassage des déjections canines est un geste simple mais essentiel de civisme. Il contribue à maintenir la propreté de nos espaces publics, à préserver la santé de tous et à favoriser le bien-vivre ensemble dans nos communes.***

***Lors des promenades, dans les rues du villages tous les chiens doivent être tenus en laisse.***

***La divagation de chiens aux abords des habitations n'est pas autorisée***

Merci pour votre vigilance. Les personnes qui ne respectent pas ces obligations peuvent être verbalisées d'une amende de 135 €. Merci de votre compréhension, en souhaitant ne pas en arriver à cette ultime mesure.

**Recrutement pompiers volontaires :** Depuis le 1er janvier 2024, le Centre d'Incendie et de Secours du Val-de-Norges est né de la fusion des Centres de Première Intervention (CPI) des communes de Brétigny, Marsannay-le-Bois et Saint-Julien. Il est composé de 33 sapeurs-pompiers, dont 10 femmes, deux médecins et un infirmier. La caserne, implantée sur la commune de Brétigny-les-Norges, est moderne et fonctionnelle.

Notre secteur d'intervention comprend les communes de Brognon, Brétigny, Clénay, Flacey, Marsannay-le-Bois, Norges-la-Ville et Savigny-le-Sec sur lesquelles nous intervenons non seulement en secours à

---

victimes mais aussi en protection incendie et en protection des biens et de l'environnement. Mais nous pouvons également être appelés à intervenir, en second appel, sur d'autres communes comme Dijon. Le CIS Val-de-Norges est équipé d'une ambulance et d'un véhicule pour interventions diverses. Pour assurer son développement, il sera doté au cours de l'année 2025 d'un véhicule incendie nous permettant une totale autonomie pour ce type d'intervention. Cependant, ce développement nécessite des moyens humains formés et disponibles. **C'est pourquoi le CIS du Val-de-Norges recrute toujours des femmes et des hommes de 16 à 60 ans.** Si vous souhaitez vous investir pour porter secours, n'hésitez pas à prendre contact avec le Lieutenant Sébastien PANIER, il vous donnera de plus amples informations.  
Courriel : [sebastien.panier@sdis21.org](mailto:sebastien.panier@sdis21.org)

## Manifestations et activités

**Le repas des aînés se tiendra le dimanche 9 février à midi à la salle des fêtes.**

**Prochain conseil municipal**  
**Jeudi 20 février 2025**